

LIVRET d'Accueil

Centre
Médico-Psycho
Pédagogique

LE PUY-EN-VELAY
MONISTROL-SUR-LOIRE



Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) du Puy-en-Velay

Immeuble Bel Horizon - Rue de Dunkerque - 43000 LE PUY-EN-VELAY - Tél. : 04 71 05 50 26

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) de Monistrol/Loire

4, Quartier des Roches - 43120 MONISTROL/LOIRE - Tél. : 04 71 66 02 18

**Les
P&P**
43
La solidarité en action

L'écoute et la collaboration avec l'enfant ou l'adolescent et sa famille : au cœur du projet d'accompagnement !

Nous avons le plaisir de vous informer sur le fonctionnement du CMPP.

Ce livret d'accueil vous permet de découvrir notre service de consultations et les professionnels qui accompagnent vos enfants. Il vous apporte également des renseignements pratiques quant à l'organisation et aux prestations offertes.

Particulièrement sensibilisées à l'écoute, au respect de la vie privée et de la liberté de choix de chacune des familles, nos équipes mettent tout en œuvre pour évaluer les symptômes de votre enfant ou adolescent dans un esprit d'étroite collaboration entre professionnels et familles.

Ce dépistage des troubles et le diagnostic des difficultés permet ainsi d'apporter une réponse adaptée à sa situation et qui tient compte de son environnement social, familial et scolaire.

L'accompagnement qui en découle se construit à partir d'une offre de soin diversifiée : médical, psychologique, psychomoteur, psychopédagogique, travail de groupe et accompagnement social. Les enfants sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire qui peut collaborer et conventionner avec des professionnels en secteur libéral, dans la limite des moyens du service.

Cet esprit de complémentarité des disciplines permet aux professionnels d'appréhender l'enfant dans sa globalité.

En complément de ce livret, vous trouverez le règlement de fonctionnement qui définit les droits et les devoirs des professionnels de notre service et des usagers ainsi que les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement du service.

Toute l'équipe du CMPP vous assure de son entière mobilisation pour aider votre enfant à trouver un équilibre dans sa vie sociale et scolaire, dans ses relations aux autres.

L'équipe de direction

BIENVENUE AU CMPP

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique accueille des enfants et adolescents en difficultés relationnelles, affectives, psychologiques, ou d'apprentissage qui affectent au quotidien leur participation à leur vie familiale, sociale et/ou scolaire.

Les consultations se font sur démarche volontaire des familles, sur avis et après une première évaluation des difficultés soit par les enseignants, les psychologues de l'éducation et les enseignants spécialisés, les professionnels médicaux et paramédicaux, les services sociaux ou judiciaires...



- **Un centre de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires :**

L'objectif de notre service s'articule autour d'une triple mission de **prévention, diagnostic et accompagnement** d'enfants et adolescents présentant :

- des **difficultés scolaires**
- des **difficultés de développement**

- **Un service de proximité**

D'un accès facile, au cœur du bassin de vie du Puy-en-Velay, le CMPP fonctionne avec une grande amplitude d'ouverture.

- **Une prise en charge coordonnée** associant tous les intervenants qui évoluent dans l'environnement scolaire et social de l'enfant : Éducation Nationale, professionnels libéraux du secteur médical et paramédical, services du Département, autres établissements médico-sociaux, Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH), service de psychiatrie infanto-juvénile du centre hospitalier spécialisé Sainte-Marie... pour une réponse rapide, en adéquation avec les besoins repérés de l'enfant.

- **Un accompagnement multidimensionnel :**

Il se réalise dans le cadre d'un projet global et personnalisé aux besoins de chaque enfant.

Cet accompagnement s'appuie sur la coordination des professionnels de l'équipe, des partenaires et sur l'évaluation régulière du projet.

“

Une évaluation coordonnée des besoins pour construire un accompagnement personnalisé.

”



LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT



DES PROFESSIONNELS
**ENGAGÉS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DE VOTRE ENFANT**

ÉQUIPE DE DIRECTION

Directrice
Chef de service
Directeur médical

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Assistante de direction
Secrétaire

ÉQUIPE MÉDICALE ET PARA-MÉDICALE

Médecin
Psychopédagogue
Psychologues
Assistante sociale
Psychomotriciennes
Réseau de partenaires
en secteur libéral

1^{er} CONTACT

Sur adresse
des enseignants,
psychologues de
l'éducation ou
enseignants spécialisés,

Accès à votre
demande sur
adresse d'un
professionnel
qui connaît
votre enfant.

- **Vous prenez contact** avec le secrétariat du service qui enregistre vos coordonnées. Puis l'Assistante Sociale du CMPP vous joindra par téléphone pour recueillir les éléments nécessaires à l'étude de votre demande.

L'accord des représentants légaux de l'enfant est indispensable pour venir au CMPP.
En cas de désaccord d'un des représentant légal, l'assistante sociale pourra vous conseiller et vous accompagner dans les démarches judiciaires nécessaires pour que les consultations puissent avoir lieu.

- **Une commission d'admission hebdomadaire étudie les éléments que vous avez communiqués** à l'assistante sociale. Elle est composée du médecin, de l'assistante sociale et du chef de service.
- **A l'issue de cette commission :**
 - Un entretien d'accueil vous est proposé avec une psychologue ou un médecin.
 - L'assistante sociale vous recontacte afin de vous conseiller et de vous accompagner vers un service plus adapté aux besoins de votre enfant.

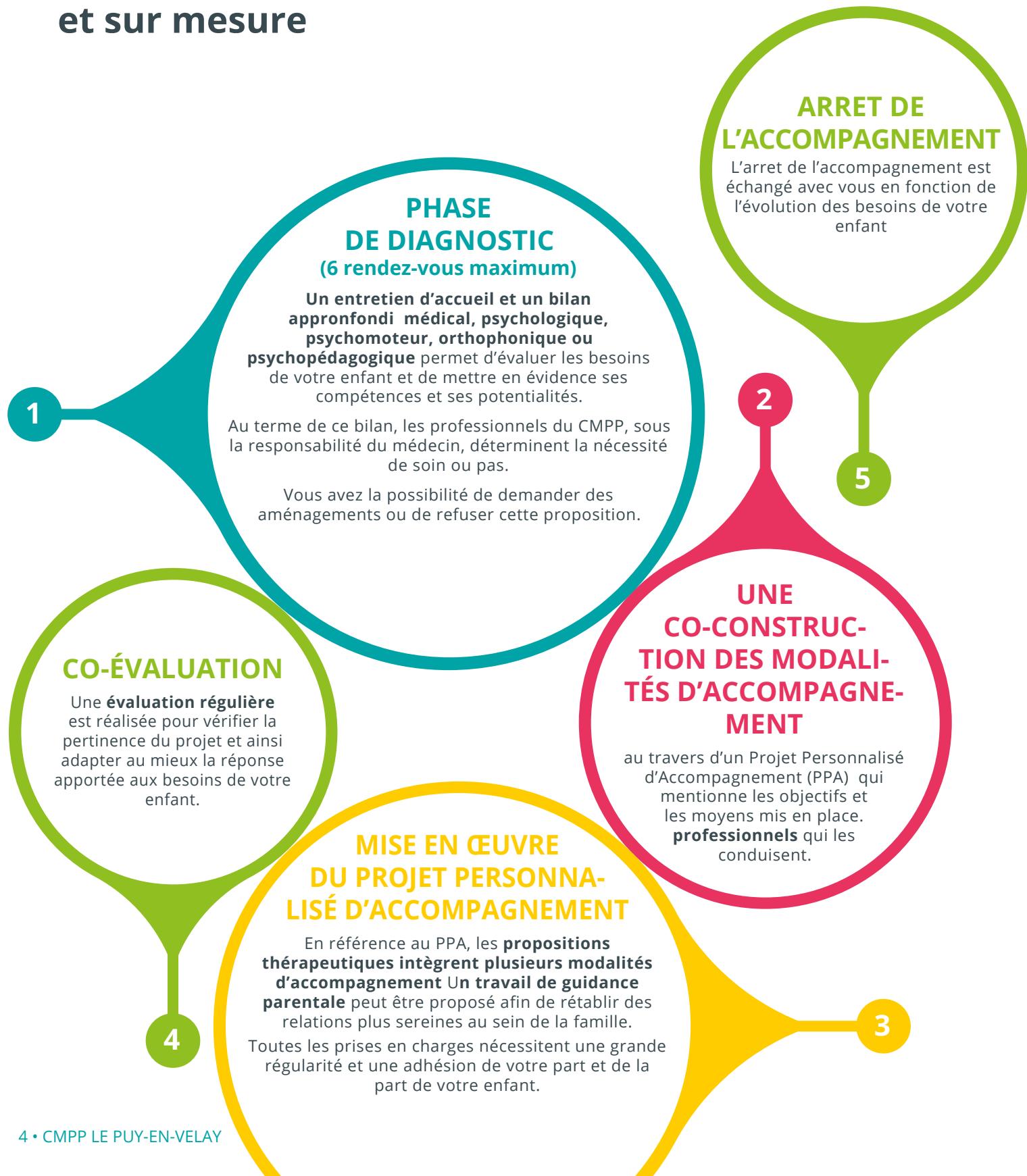
QR Code

Flashez ce QR Code
pour consulter la liste
des professionnels
du CMPP

Votre enfant bénéficie d'un accompagnement global et coordonné dont les principaux axes de travail sont définis dans le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) élaboré avec vous et basé sur une écoute attentive, un projet de soin individualisé, une relation mutuelle de respect et de bienveillance .

UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDIMENSIONNEL

et sur mesure



LE CMPP EN PRATIQUE



Une mine d'informations pour accompagner en toute sérénité l'arrivée de votre enfant au sein de notre service de consultations et de soins ambulatoires.



OUVERTURE DU SERVICE

- **Le CMPP fonctionne de fin Août à mi-Juillet** selon un calendrier qui vous sera communiqué.
- Les consultations ont lieu **du lundi au vendredi et un samedi matin par mois.**



UN INTERLOCUTEUR IDENTIFIÉ

Tout au long du parcours d'accompagnement de votre enfant un référent institutionnel garantit la coordination globale.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

LE PUY EN VELAY Un accès direct depuis le centre-ville par les **lignes E ou G** (arrêt Chastevol) et **D** (arrêt Dunkerque) du **TUDIP**

Un parking au pied du bâtiment pour un stationnement facilité

Parking GRATUIT



ACCUEILLIR, INFORMER, ACCOMPAGNER

Le secrétariat est votre premier interlocuteur lors de la demande de consultation, puis tout au long du projet d'accompagnement de votre enfant : il a en charge la communication de tous vos messages aux professionnels que vous souhaitez contacter.

- **Prise de rendez-vous, renseignements administratifs, signalement d'absences...**

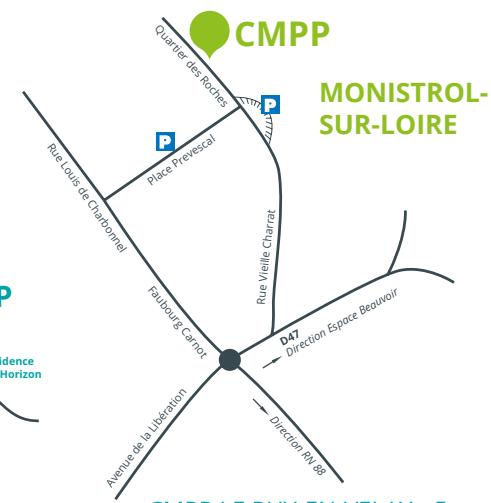
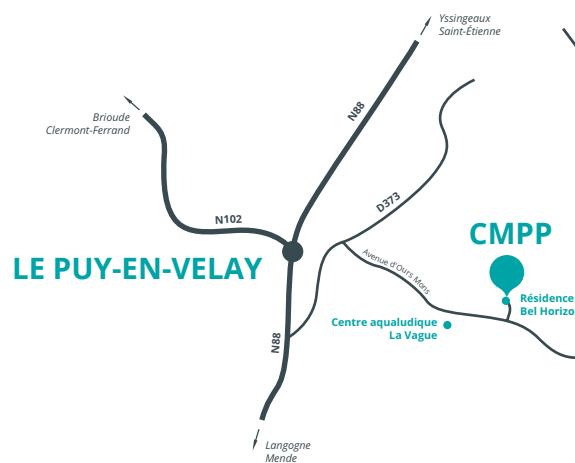
- Le secrétariat est à votre service :

CMPP du Puy en Velay au 04 71 05 50 26 et à Monistrol sur loire

au 04 71 66 02 18.

Du Lundi au Jeudi de 9h à 18 h
Le vendredi de 9h à 17 h.

- Vous pouvez également joindre le CMPP par mail : cmpplepuy@pep43.org cmpmonistrol@pep43.org



LE CMPP EN PRATIQUE



CARTE VITALE

Vous devez amener votre carte vitale lors de la première consultation.



LE COÛT DES CONSULTATIONS

Le financement du CMPP est assuré par l'Assurance Maladie sous la forme d'une dotation globale.

Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

**Consultation
100 %
prise
en charge**



TRANSPORT

Lors de ses rendez-vous, vous (ou un des représentants légaux) devez accompagner votre enfant jusqu'au secrétariat, pour signaler son arrivée.

En fin de consultation, nous nous assurons que votre enfant ne reparte jamais seul.

Les adolescents peuvent se rendre aux consultations seuls, avec votre autorisation écrite.

Sur indication du médecin du service, une demande de prise en charge transport (Taxi ou remboursement de frais) peut être adressée à votre caisse d'assurance maladie selon la réglementation des transports sanitaires en vigueur.

Il est de votre responsabilité de gérer l'organisation du transport : choix de la société de taxi, information auprès de l'école ou du collège des jours et horaires de rendez-vous ainsi que des absences.

PROJET DE SERVICE

Document de référence qui définit notre cadre de travail. Vous pouvez le consulter dans le service ou demander à le recevoir par mail.



SIGNALER UNE ABSENCE

Pour la bonne organisation de l'activité du service, merci de prévenir le secrétariat de l'absence de votre enfant le plus tôt possible au 04 71 05 50 26 (Le Puy) ou au 04 71 66 02 18 (Monistrol sur Loire)

(ou sur le répondeur en dehors des heures d'ouverture, sans oublier de rappeler ultérieurement pour fixer un nouveau rendez vous).

En cas d'absences répétées et non signalées, les places de rendez-vous seront attribuées à une autre personne et vous devrez définir un nouveau planning de rendez-vous.



ENQUETE DE SATISFACTION

Annuellement, une enquête vous est adressée afin d'évaluer la qualité des prestations, et recueillir vos remarques et avis.

Vous pouvez aussi à tout moment nous faire part de vos remarques et suggestions :

cmpplepuy@pep43.org
cmppmonistrol@pep43.org



CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations, documents et éléments écrits ou oraux concernant votre enfant/adolescent et votre famille sont strictement confidentielles. Elles sont protégées par le secret professionnel, auquel chaque membre du CMPP est tenu, durant l'accompagnement et au-delà de celui-ci. Les contacts avec d'autres structures qui connaissent votre enfant (enseignants, services médicaux, sociaux, professionnels en secteur libéral...) sont soumis à votre autorisation et leur contenu s'inscrit dans le cadre du secret partagé.



ACCÈS AU DOSSIER DE L'ENFANT

Votre enfant dispose d'un **dossier unique informatisé** qui regroupe les informations administratives, les analyses des professionnels qui le suivent, les bilans et comptes-rendus de suivi ainsi que les bilans antérieurs fait par d'autres intervenants.

Sur demande écrite à la direction, nous vous communiquerons les éléments du dossier de votre enfant, dans un délai maximum de 3 semaines.



MÉDIATION EN CAS DE CONFLIT

En cas de désaccord entre la famille et le service, nous privilégions avant tout le dialogue. N'hésitez pas à prendre contact avec un membre de l'équipe de direction du CMPP pour lui soumettre vos problèmes. Des personnes qualifiées sont nommées par le préfet pour intervenir à vos cotés si besoin :

Mr Michel Beyssac

Mme Marlène Fraissange

Tel: 04 81 10 64 15



INFORMATIONS PARTAGEES

Nous travaillons en conformité avec la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et ses décrets d'application :

«Toute personne prise en charge par un service médico-social mentionné au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations le concernant».

Elle peut exercer à tout moment son droit d'opposition à l'échange. Un professionnel peut échanger avec un ou plusieurs professionnels identifiés des informations relatives à une même personne accompagnée, à condition qu'ils participent tous à sa prise en charge et que ces informations soient strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou à son suivi médico-social et social » (art. L. 1110-4, II).

Votre autorisation sera sollicitée pour nous autoriser à échanger avec les différents professionnels qui connaissent votre enfant en dehors du CMPP.



Établir une relation de confiance entre les professionnels et les personnes accueillies ; impliquer l'enfant et sa famille à la mise en œuvre du projet, s'ouvrir à leur environnement social, familial et scolaire sont au cœur des préoccupations et de l'action du CMPP, comme des cinq autres établissements et services qui composent le secteur médico-social des PEP 43.

